

Le compte-rendu du conseil municipal

Mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fublaines dûment convoqués le 4 mai 2021, se sont réunis sous la Présidence du Maire, Madame Déborah COURTOIS

Étaient présents :

Déborah COURTOIS, Michael JEGOUDEZ-ALLART, Helena SIGLER, Elodie COMBEAU, Gwen LEROUX, Odile DELPLANQUE, Laure MARTIN, Pascal COUROYER, Guy HURISSET, Patrick AUGÉY, Geoffrey WAMBERSIE

Pouvoirs : Lucie GALLIMARD à Helena SIGLER ; Bérénice JOLY à Laure MARTIN ; Antoine COSTA à Déborah COURTOIS ; Patrick MIKALEF à Guy HURISSET

Secrétaire de séance : Pascal COUROYER

Ouverture de la séance : 18h00

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du 9 avril 2021
2. Finances :
 - a. Décision modificative n°1 du budget 2021
3. Taxes
 - a. Foncières sur les propriétés bâties
 - b. Habitation
4. Marchés de travaux « Place Jean Cateigne »
5. Ressources humaines
 - a. Modification du temps de travail
6. Informatique
7. Frais de garde élus
8. Questions diverses

1) Approbation du CR du 9 avril 2021 :

Après lecture et à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021 est approuvé.

2) Finances :

a. Décision modificative n°1 du budget 2021 :

Mme le Maire indique que plusieurs virements de crédits sont nécessaires en section d'investissement relatives aux dépenses suivantes et pris sur le chapitre 23 :

- Annuité « prêt département » - 13 212.15€
- Etudes travaux place Jean Cateigne – 10 000€
- Module JVS – 10 000€
- Travaux de voirie - 109 591.50€ imputé sur le chapitre 2312 au lieu du 2151

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre et par opération, la décision modificative n°1 du budget 2021

3) Taxes :

a. Foncieres sur les propriétés bâties

Madame le Maire expose le projet de hausse des taxes foncières. Le conseil ne souhaite pas délibérer désirant avoir plus de détails et notamment un comparatif entre les différentes communes limitrophes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reporte ce point à une séance ultérieure à l'appui des précisions demandées.

b. Habitation

Madame le Maire expose le projet de hausse de la taxe d'habitation. Le conseil ne souhaite pas délibérer désirant avoir plus de détails sur les montants liés aux conditions de ressources des habitants de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reporte ce point à une séance ultérieure à l'appui des précisions demandées.

4) Marchés de travaux « Place Jean Cateigne » :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de la place de l'église « Jean Cateigne ».

Elle précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par Mme Sandrine HURTAUX, Architecte de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

LOT 1 – VRD

Entreprise EUROVIA IDF

Montant HT offre de base : 92 497.47€

Montant HT option : 3 400€

Lot 2 – Espaces verts

Entreprise MORAS PAYSAGES

Montant HT offre de base : 4 754.55€

Soit un montant total HT de l'opération de **100 652.02€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

5) RESSOURCES HUMAINES – Modification du temps de travail :

Mme le Maire informe que deux agents d'entretien/restauration sont placés, à leur demande, en disponibilité pour une période maximale de trois ans. A ce titre et afin de pallier le départ de ces agents et d'assurer le maintien de ces heures de garderie, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Madame Vanessa DOS REIS de 28 à 31 heures hebdomadaires.

Mme le Maire indique également que suite à la mise en place de l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Candida PEREIRA de 20h à 25h pour l'entretien des locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification du temps de travail de Mmes DOS REIS et PEREIRA.

1 abstention

6) Informatique :

Mme le Maire propose de renouveler dans sa globalité le parc informatique actuel de la collectivité (secrétariat, maire, urbanisme). Elle explique que le matériel en place est non conforme et obsolète.

M. Michael JEGOUDEZ-ALLART explique qu'il existe des problèmes de sauvegarde liés au serveur en place et que la confidentialité des données (loi RGPD) est difficilement respectée.

Mme le Maire propose de renouveler le matériel en optant pour la location de matériel ce qui permettrait d'avoir des outils modernes (serveur compris), maintenus à jour et renouvelés régulièrement. Le coût de la location est de 22 K€ contre 20 K€ pour de l'achat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'une location pour le matériel informatique.

7) Frais de garde élus :

Mme le Maire informe de l'ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3500 habitants. Elle indique les conditions et modalités et précise qu'une compensation est faite par l'état au profit des communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la résolution.

8) Questions diverses

Mme le Maire indique que :

- Du fait de la création de notre propre accueil de loisirs, la convention passée avec la ville de Nanteuil les Meaux prendra fin à la rentrée scolaire de septembre 2021.
- la municipalité a fait l'acquisition :
 - d'une machine à laver de 17 kilos en remplacement de celle de 8 kilos pour le dortoir de la petite section de maternelle afin de permettre à l'équipe en place d'être plus efficace,
 - d'un petit réfrigérateur pour la nouvelle salle des associations,
 - d'un grand réfrigérateur pour la salle des fêtes,
- la municipalité délibérera prochainement sur la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de l'instruction M14 sur la comptabilité des communes.
- le recensement INSEE est reporté à 2023,

- Madame Odile Delplanque demande où en est l'avancée du dossier « Les jardins de la sente » ? Il lui est répondu que la municipalité est dans l'attente des documents qui doivent lui être transmis par le syndic de copropriété en charge de la gestion de la copropriété en question.

Fin de séance à 19h50.

High High

Odile Delplanque.

MARTIN

MARTIN

Yves

HANRIOT

HANRIOT

α

α